

LA SITUATION dans l'industrie textile

LE CHOMAGE ET LA RENOVATION DE L'ARTISANAT

Les craintes de chômage ramènent l'attention sur une initiative fort intéressante : l'Association pour la rénovation de l'artisanat qui, sous l'intelligence direction de MM. Delage et Grandadam, entreprend la recherche des métiers qui pourraient s'exercer dans les maisons afin d'y renouer les artisans, leur femme et leurs enfants, et de recréer ces centres de travail familial qui seuls sont la source, en qualité et en quantité, des bons ouvriers.

L'électricité, l'électrification des campagnes, le camion-automobile, permettraient de procurer à un certain nombre de tisserands l'avantage de revenir chez eux avec deux ou quatre métiers mécaniques marchant seuls, sans l'effort musculaire d'autrefois.

Ce que propose l'Association pour la rénovation artisanale n'est pas un rêve de sociologue ou de philanthrope, mais une amélioration pratique déjà réalisée en plus de vingt localités et dans certaines d'elles sur un plan très important : à Lyon, à Saint-Etienne, dans le Velay, à Cambrai, à Clary, à Lille, à Courtrai, à Lannoy, à Staden, à Gand, etc... Dans les villages qui avoisinent ces villes, des camions-automobiles desservent régulièrement des milliers de métiers.

S'appuyant sur ces faits, en présence des difficultés techniques et sociales qui résultent pour les industriels de l'agglomération exagérée des tisserands dans les usines et dans les villes où les familles artisanales se disloquent, l'Association pour la rénovation artisanale pose avec la plus grande opportunité la question du maintien au foyer de la famille tisserande, la question du travail de la femme à la maison et, si possible, à la maison des champs.

Les métiers à tisser constituent autant d'éléments indépendants et l'on peut facilement concevoir une grande affaire industrielle manutentionnant laines ou coton, depuis la matière brute jusqu'au tissu prêté, qui aurait toutes ses manutentions préparatoires dans ses usines et le tissage réparti chez ces tisserands dans des maisons familiales situées à la campagne ou dans la banlieue, reliées au réseau électrique et desservies par des camions-automobiles.

Il ne s'agit pas évidemment de déplacer brusquement des milliers de métiers ; mais pourquoi, progressivement, quelques-uns des métiers migrent dans Roubaix-Tourcoing où ils ne trouvent plus que des tisserands sans véritable qualité technique, ne seraient-ils pas répartis dans la campagne et équipés à l'électricité, comme M. Loucheur vient de le faire faire aux environs de Lyon et de Saint-Etienne, comme M. R. Van Ackere, industriel à Gand, membre de la Chambre des représentants, vient de le faire faire à Wauchove et dans les campagnes des environs de Gand.

Le déplacement des métiers à tisser, de l'usine à la maison des champs, n'aurait pas seulement des avantages d'ordre moral, familial et hygiénique pour le tisserand.

Il serait facile d'établir que l'intérêt économique des patrons et de leur profession textile y trouverait de son côté de grands et sérieux avantages, en particulier pour la question de l'apprentissage qui trouverait ainsi sa solution naturelle et surtout pour la question du chômage.

Dans l'état actuel des usines de tissage, les périodes de mortaison ou de crises économiques sont à la fois désastreuses pour l'industrie et le travail.

L'industriel confondre, pour ne pas démonter ses métiers et donner du travail à son personnel, par tisser à prix des ordres dits d'alimentation qui désorganisent le marché ; cette période dure quelques semaines et le moment arrive où le tisserand se trouve sans travail dans une ville où la vie est chère.

Avec les métiers mis à l'électricité, dans les campagnes comme autour de St-Etienne, de Lyon, de Gand, de Courtrai, de Roulers (Staden), les tisserands peuvent se consacrer aux travaux des champs et ils supportent plus facilement le chômage.

4.500 veuves de guerre anglaises se remarient chaque année

London, 7 janvier. — Le ministère des Pensions annonce qu'à la date du 21 mars dernier, le nombre de personnes, mariées, veuves ou orphelines de guerre, qui recevaient des pensions, s'élevait à 1.794.000.

Le montant des pensions servies atteignait le chiffre de 66.916.268 livres sterling, soit 2.651.000 livres de moins que l'année précédente.

On évalue à environ 4.500 le nombre des veuves de guerre qui contractent annuellement un nouveau mariage.

Le Salon régional de l'Automobile à Lille

On nous prêle d'insérer : La Chambre Syndicale de l'Automobile du Nord et de l'Asie-de-Cafais a appris que certains annonçaient que le Salon Régional de l'Automobile à Lille n'aurait pas lieu.

La Chambre Syndicale, d'accord avec le Comité du Salon, croit devoir informer le public et tous les exposants que ces bruits sont faux.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX »

du 8 janvier 1927 N° 107.

Les Briseurs de Chaînes PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

LA BANDE DES TROIS

VII

Rivales

Sabine s'éloigna. Rodolphe passa devant Célestine sans la voir.

Célestine resta longtemps à réfléchir. Je ne comprends rien à tout cela, murmura-t-elle... mais ça n'est pas clair... je devine quelque manigance de cette fillette... Sous son air de douceur, elle a une volonté de fer, cette petite... Il y a là un secret, sûr le quoi faire ? Faut-il mettre Diano sur ses gardes... Elle fut longue à prendre une résolution.

Après quoi : Non, le plus pressé c'est de faire venir mon frère. Il débrouillera l'échéance.

Tous jours après, Cassoulet était à la villa des Myrtes.

Célestine le mit au courant. Je ne sais pas du tout ce qu'ils se sont rencontrés, disait-elle au petit agent... Je n'ai malheureusement entendu que des mots partiellement... Mais je m'en méfie...

Le jour même de son arrivée, Cassoulet

L'ETAT VA RACHETER BIEN TOT LES PIÈCES D'ARGENT

Paris, 7 janvier. — Au bilan publié par la Banque de France, les achats d'or, d'argent et de devises se chiffrent à 1 milliard 337 millions 520.085, en augmentation de 10 millions sur la semaine dernière.

Bien qu'à la Banque de France on observe, à ce sujet, la plus grande réserve, nous croyons savoir que la reprise de l'achat des monnaies d'argent a été mise à l'étude et qu'une décision, qu'on nous permet de croire favorable au désir des théâtreurs repérants, ne tardera pas à intervenir.

LA QUESTION DU CHOMAGE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Une lettre des Syndicats Libres aux Maires de la région

En raison de la parution d'un nouveau décret ministériel relatif aux Caisses de chômage, les Syndicats Libres ont adressé aux Maires de la région la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, en raison de l'augmentation du coût de la vie, un décret ministériel du 14 novembre 1926, concernant les Caisses de chômage, paru au Journal Officiel du 19 novembre, a relevé le maximum de l'indemnité journalière entrant en compte pour le calcul des subventions de l'Etat, de 4 à 5 francs.

La commune s'était basée sur les dispositions ministérielles ci-dessus au taux de 4 francs pour faire sa participation aux Caisses Syndicales de chômage.

Nous demandons, Monsieur le Maire, que pour suivre le nouveau décret du 14 novembre 1926, la Ville accepte de relever également le taux de participation jusqu'à concurrence de 5 francs.

Ce sera une preuve de plus de l'intérêt que porte la Ville à la prévoyance ouvrière organisée par les groupements professionnels, et une adaptation au coût plus élevé de la vie.

Dans les circonstances présentes, où le chômage commence à se faire bien sentir, cette décision sera particulièrement bien accueillie, et nous vous serions reconnaissants de cette décision.

Dans l'attente de votre réponse, citons

Pour les Syndicats Libres, (Signé) : Louis Blain, Secrétaire général.

LA CARTE DE SURCLASSEMENT DES OFFICIERS DE COMPLÉMENT

Au dernier Congrès des officiers de complément, qui s'est tenu à Lille, en juillet 1926, M. André Lefèvre, président de l'Association des officiers de complément a annoncé, qu'après de nombreuses démarches près des autorités compétentes, il avait obtenu la promesse verbale qu'une certaine satisfaction serait donnée aux revendications des officiers de complément, par la délivrance d'une carte de surclassement, dont nous avons depuis indiqué le fonctionnement.

Cette carte, délivrée dans certaines conditions précises par une circulaire, devrait être donnée aux intéressés, pour être utilisée dès le 1^{er} janvier 1927.

Or, d'après certains renseignements officieux, il se pourrait que, par suite des retards apportés par les nombreuses formalités exigées, la carte de surclassement ne parvienne aux titulaires que vers au début de février, ce qui ferait un retard de deux mois !

On comprend de suite quels nombreux inconvenients peuvent résulter de ce retard, surtout au moment où l'on intensifie l'instruction des officiers de complément, par des conférences et des exercices divers.

Nous nous permettons d'insister auprès des services compétents pour que satisfaction soit donnée, dans le plus bref délai, aux nombreux officiers qui, par leurs nombreux sacrifices qu'ils consentent pour leur perfectionnement militaire, ont droit à une légitime compensation.

Le voyage d'études en Algérie des membres de la Chambre des métiers d'Alsace

Alger, 7 janvier. — La délégation de la Chambre des métiers d'Alsace, venue en Algérie pour faire un voyage d'études, sous la conduite de son secrétaire général, a été reçue par la Chambre de Commerce d'Algier.

Après-midi, M. Violette, gouverneur général, a offert à la délégation, au Palais d'Iéna, un lunch. La délégation a été ensuite reçue par l'Association amicale des Alsaciens-Lorrains d'Algier et saluée par la corporation des pâtissiers-boulanger d'Algier. Elle a reçu à son tour, à dîner, le gouverneur général, qui avait tenu à répondre à l'aimable invitation qui lui avait été adressée. Les délégués ont quitté Alger vendredi matin, se rendant à Tunis, où ils doivent s'embarquer pour la France.

Le déplacement des métiers à tisser, de l'usine à la maison des champs, n'aurait pas seulement des avantages d'ordre moral, familial et hygiénique pour le tisserand.

Il serait facile d'établir que l'intérêt économique des patrons et de leur profession textile y trouverait de son côté de grands et sérieux avantages, en particulier pour la question de l'apprentissage qui trouverait ainsi sa solution naturelle et surtout pour la question du chômage.

Dans l'état actuel des usines de tissage, les périodes de mortaison ou de crises économiques sont à la fois désastreuses pour l'industrie et le travail.

L'industriel confondre, pour ne pas démonter ses métiers et donner du travail à son personnel, par tisser à prix des ordres dits d'alimentation qui désorganisent le marché ; cette période dure quelques semaines et le moment arrive où le tisserand se trouve sans travail dans une ville où la vie est chère.

Avec les métiers mis à l'électricité, dans les campagnes comme autour de St-Etienne, de Lyon, de Gand, de Courtrai, de Roulers (Staden), les tisserands peuvent se consacrer aux travaux des champs et ils supportent plus facilement le chômage.

4.500 veuves de guerre anglaises se remarient chaque année

London, 7 janvier. — Le ministère des Pensions annonce qu'à la date du 21 mars dernier, le nombre de personnes, mariées, veuves ou orphelines de guerre, qui recevaient des pensions, s'élevait à 1.794.000.

Le montant des pensions servies atteignait le chiffre de 66.916.268 livres sterling, soit 2.651.000 livres de moins que l'année précédente.

On évalue à environ 4.500 le nombre des veuves de guerre qui contractent annuellement un nouveau mariage.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX »

du 8 janvier 1927 N° 107.

Les Briseurs de Chaînes PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

LA BANDE DES TROIS

VII

Rivales

Sabine s'éloigna. Rodolphe passa devant Célestine sans la voir.

Célestine resta longtemps à réfléchir. Je ne comprends rien à tout cela, murmura-t-elle... mais ça n'est pas clair... je devine quelque manigance de cette fillette... Sous son air de douceur, elle a une volonté de fer, cette petite... Il y a là un secret, sûr le quoi faire ? Faut-il mettre Diano sur ses gardes... Elle fut longue à prendre une résolution.

Après quoi :

Non, le plus pressé c'est de faire venir mon frère. Il débrouillera l'échéance.

Tous jours après, Cassoulet était à la villa des Myrtes.

Célestine le mit au courant. Je ne sais pas du tout ce qu'ils se sont rencontrés, disait-elle au petit agent... Je n'ai malheureusement entendu que des mots partiellement... Mais je m'en méfie...

Le jour même de son arrivée, Cassoulet

Journal de Roubaix

Les Grandes Familles de Lille reçoivent M. Jacques Péricard

Paris, 7 janvier. — Au bilan publié par la Banque de France, les achats d'or, d'argent et de devises se chiffrent à 1 milliard 337 millions 520.085, en augmentation de 10 millions sur la semaine dernière.

Bien qu'à la Banque de France on observe, à ce sujet, la plus grande réserve, nous croyons savoir que la reprise de l'achat des monnaies d'argent a été mise à l'étude et qu'une décision, qu'on nous permet de croire favorable au désir des théâtreurs repérants, ne tardera pas à intervenir.

LA QUESTION DU CHOMAGE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Une lettre des Syndicats Libres aux Maires de la région

En raison de la parution d'un nouveau décret ministériel relatif aux Caisses de chômage, les Syndicats Libres ont adressé aux Maires de la région la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, en raison de l'augmentation du coût de la vie, un décret ministériel du 14 novembre 1926, concernant les Caisses de chômage, paru au Journal Officiel du 19 novembre, a relevé le maximum de l'indemnité journalière entrant en compte pour le calcul des subventions de l'Etat, de 4 à 5 francs.

La commune s'était basée sur les dispositions ministérielles ci-dessus au taux de 4 francs pour faire sa participation aux Caisses Syndicales de chômage.

Nous demandons, Monsieur le Maire, que pour suivre le nouveau décret du 14 novembre 1926, la Ville accepte de relever également le taux de participation jusqu'à concurrence de 5 francs.

Ce sera une preuve de plus de l'intérêt que porte la Ville à la prévoyance ouvrière organisée par les groupements professionnels, et une adaptation au coût plus élevé de la vie.

Dans les circonstances présentes, où le chômage commence à se faire bien sentir, cette décision sera particulièrement bien accueillie, et nous vous serions reconnaissants de cette décision.

Dans l'attente de votre réponse, citons

Pour les Syndicats Libres, (Signé) : Louis Blain, Secrétaire général.

LA SOIREE DU CERCLE MILITAIRE ET DE LA LEGION D'HONNEUR (CE SOIR SAMEDI, 8 JANVIER)

Aujourd'hui samedi, 8 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Lucien.

Ne jour de l'an.

Ne jour de l'an.